

Jeudi 11 octobre 2013

Cabinet du maire

Cab/RP/MB/11/10/2013

Objet : fermeture du centre de distribution du courrier
à Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur le Directeur Régional
Délégation Régionale du Groupe
La Poste Rhône-Alpes
11 bd Maréchal-Lyautey - BP 1086
38021 Grenoble Cedex 1

Monsieur le Directeur,

J'ai été alerté par de nombreux Martinérois à propos de la fermeture du centre de distribution du courrier qui se situe sur l'avenue du 8-mai-1945 à Saint-Martin-d'Hères. En effet, jusqu'à il y a encore peu, les postiers de Saint-Martin-d'Hères effectuaient par eux-mêmes le tri et la distribution des lettres et des colis concernant la commune.

Avec cette restructuration prévue pour février 2014, ces opérations seront effectuées à Eybens d'où les facteurs de Saint-Martin-d'Hères partiront pour leur tournée.

Le guichet postal est maintenu mais les services destinés aux entreprises sur le site du quartier Renaudie ainsi que les boîtes postales seront délocalisés sur un autre site. Je suis très étonné de cette décision qui va à l'encontre des dispositions prises en faveur du maintien et de l'accompagnement des entreprises situées en ZUS (zone urbaine sensible) prises par le gouvernement.

Par ailleurs, de nombreux usagers de la poste me signalent la disparition de boîtes aux lettres sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères.

Toutes ces mesures appellent de nombreuses questions de la part de élus martinérois notamment sur la dégradation des conditions de travail des agents de la poste qui devront intégrer de nouvelles distances dans le temps de leurs tournées.

Dans une ville de plus de 36 000 habitants, il est invraisemblable que la poste soit amputée d'un tel service et que le service aux entreprises disparaisse. Le contact direct avec l'utilisateur, notamment l'entreprise, est un service indispensable. La fréquentation importante de ce lieu atteste avec éclat de son utilité.

Cette agence, appréciée du public, rend un grand service aux habitants du quartier ainsi qu'à l'ensemble des Martinérois, aux entreprises et aux personnes qui travaillent à proximité.

Pour les élus de Saint-Martin-d'Hères, l'arrêt de ces services, sans motif affiché, entraînerait une détérioration du service rendu aux usagers. Il m'apparaît utile de rappeler que Saint-Martin-d'Hères est le deuxième pôle d'emplois de l'agglomération grenobloise.

Devant le risque d'un tel gâchis en terme de service public, je vous invite à reconsidérer sur votre décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

